

# MODALITÉS DE CONTRÔLE

## DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES (MCCC)

ÉCOLE DE SAGES-FEMMES BAUDELOCQUE  
DÉPARTEMENT HOSPITALO-UNIVERSITAIRE  
UNIVERSITE DE PARIS

### ANNÉE UNIVERSITAIRE 2021-2022

#### Table des matières

Titre 1 –Règlementation générale des évaluations théoriques et pratiques.....	2
Titre 2 - Organisation du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques DFGSMa 2 <sup>e</sup> année (SMa2) .....	8
Titre 3 –Organisation du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques DFGSMa 3 <sup>e</sup> année (SMa3) .....	10
Titre 5 – Organisation du diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques DFASMa 1 <sup>ère</sup> année (SMa 4).....	20
Titre 6 – Organisation du diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques DFASMa 2 <sup>ème</sup> année (SMa 5).....	23

## **Titre 1 –Règlementation générale des évaluations théoriques et pratiques**

### **Principes :**

Seuls les étudiant.e.s ayant procédé à leur inscription administrative et pédagogique sont admis à se présenter aux épreuves de contrôle des connaissances et à les valider.

Les présentes modalités s'appliquent à tou.te.s les étudiant.e.s inscrits dans l'année en cours. En aucun cas, un.e étudiant.e ne peut faire valoir les modalités de contrôle des connaissances des années antérieures.

### **Calendrier des dates de contrôle des connaissances théoriques et pratiques :**

Les étudiant.e.s seront informé.e.s des épreuves par la **consultation de Moodle**. Il est rappelé qu'il appartient à l'étudiant.e de s'informer sur les modalités, les dates et les lieux des examens.

### **Sujets d'examens et déroulement des épreuves :**

L'enseignant a la responsabilité pédagogique du sujet composé et précise la durée de l'épreuve. En l'absence d'une indication mentionnée sur le sujet, aucun matériel ou document n'est autorisé. L'usage des téléphones portables, de dispositif de communication et/ou de stockage d'informations est interdit dans la salle d'examen. Tous les appareils doivent être mis hors service avant le début de l'épreuve et déposés avec les effets personnels et les documents interdits à l'entrée de la salle

Aucun signe distinctif permettant d'identifier le candidat ne doit être apposé sur les copies. Les examens écrits sont anonymes, sauf conditions particulières d'une épreuve, et l'anonymat est respecté, même en cas de copie blanche.

### **Surveillance :**

La surveillance est assurée par deux personnes.

Les étudiants doivent obligatoirement composer à la place qui leur a été assignée.

Au cours de l'épreuve, les surveillants sont autorisés à procéder à tout changement, faire toute observation, donner tout avertissement qu'ils estiment nécessaire au bon déroulement de l'épreuve.

A la fin de l'épreuve, ils sont responsables de l'établissement d'un procès-verbal comportant les informations suivantes : l'enseignement sur lequel porte l'épreuve, les date et durée de l'épreuve,

le nombre d'étudiant.e.s présent.e.s, le nombre de copies recueillies, de copies blanches, ainsi que les observations (sorties momentanées...) ou incidents constatés durant l'épreuve.

Tout étudiant doit signer la liste d'émargement avant sa sortie de la salle d'examen.

Tout étudiant admis à composer doit rendre une copie.

En cas de copie blanche, la mention « copie blanche » sera inscrite.

Le procès verbal est signé par les surveillants de l'épreuve en présence du dernier étudiant à rendre sa copie et remis au secrétariat pédagogique.

### **Retards et sorties :**

Chaque étudiant.e doit prendre toutes les précautions utiles afin de se présenter **au moins 15 minutes avant** le début des épreuves, en particulier en tenant compte des aléas liés aux transports.

En cas de problème majeur et/ou notoire sur les transports ou d'intempéries, les surveillants ont la possibilité de retarder l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

L'accès à la salle d'examen reste autorisé au candidat retardataire (retard inférieur à la moitié du temps de l'épreuve si l'épreuve dure plus de 30 minutes ; aucun retard si l'épreuve dure 30 minutes). Aucun délai complémentaire ne sera accordé au candidat retardataire. L'horaire d'arrivée sera noté sur le procès-verbal.

Un.e candidat.e est autorisé.e à quitter temporairement la salle d'examen si la durée de l'épreuve est supérieure à 30 minutes. Dans ce cas, l'étudiant doit demander l'autorisation de sortie de la salle, et rendre ses copies et brouillons - qui lui seront restitués à son retour. Cette sortie doit être courte, individuelle et échelonnée (un.e seul.e étudiant.e à la fois). L'étudiant.e ne doit pas disposer de documents ou de matériel électronique, ni communiquer avec une tierce personne. S'il le juge nécessaire, et si possible, un surveillant pourra accompagner l'étudiant.e.

Un.e candidat.e est autorisé.e à quitter définitivement la salle d'examen une fois que plus de la moitié de l'épreuve est écoulée.

Tout retard à une épreuve pratique expose l'étudiant à la note zéro.

### **Absences :**

Toute absence, quelque soit le motif, à une épreuve de contrôle terminal (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> session) entraîne l'invalidation de l'UE concernée.

En cas d'absence en 1<sup>ère</sup> session, l'étudiante a droit à une seconde chance (2<sup>ème</sup> session) ; s'il est absent à la 2<sup>ème</sup> session (absence justifiée), une épreuve de substitution sera alors mise en place.

### **Étudiant en situation de handicap :**

Seul.e.s les étudiant.e.s ayant des besoins spécifiques liés à leur état de santé ou à un handicap reconnu par le service Accompagnement Santé & Handicap (ASH) peuvent bénéficier d'aménagements de conditions d'études et de contrôles des connaissances.

### **UE engagement :**

L'UE Engagement étudiant (UEE) a pour but de permettre la reconnaissance des compétences transversales acquises par un étudiant à l'occasion d'une mission bénévole, dans le cadre universitaire ou non, et d'en assurer la valorisation dans son cursus pédagogique.

L'UEE est proposée dans le choix d'UE libres du cursus et permet de valider, pour les étudiants en Santé, 6 ECTS au cours de leur diplôme.

Pour les étudiants en sciences maïeutiques, cette UE se fera sur 2 années.

Durant sa mission, l'étudiant pourra être suivi par un enseignant référent qui sera chargé de l'évaluation de l'UE. Le contact de l'enseignant référent sera transmis aux étudiants après l'inscription à l'UE.

La mission peut se dérouler dans une instance d'Université de Paris, une structure associative (interne ou non), une collectivité territoriale, dans le cadre d'un service civique, chez les pompiers volontaires, etc.

La validation de l'UE nécessite :

-Le dépôt d'un dossier de candidature auprès du service Vie étudiante d'Université de Paris ;

-La validation de la mission par l'enseignant référent afin de valider son inscription ;

-Que chaque mission se déroule sur une durée minimum de 30 heures;

-La participation à des ateliers de valorisation des compétences organisés par le service Vie étudiante ;

-La rédaction d'un rapport (5 pages minimum).

Le déroulement et la validation de l'UEE s'inscrivent dans un calendrier publié et communiqué chaque année par l'enseignant référent.

Pour plus d'informations : <https://u-paris.fr/sengager/>

### **Fraudes :**

En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle prend toutes les mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative, sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats. Il saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits. Il dresse un procès-verbal, contresigné le cas échéant par l'autre surveillant, et par le ou les auteurs de la fraude. En cas de refus de contresigner, mention en est portée sur le procès-verbal. Le procès-verbal circonstancié, ainsi que toutes les pièces justificatives sont communiquées sans délai au directeur de la structure et à la commission disciplinaire de l'université.

L'utilisation, en cours d'épreuve, d'un document ou objet non autorisé, l'utilisation de papier autre que celui distribué, l'utilisation d'un téléphone portable, même au titre d'horloge, la communication d'information(s) entre les candidats, sont considérés comme fraude.

La falsification ou tentative de falsification de documents administratifs (appréciations de stage, fiches d'évaluation...) constitue une fraude ou tentative de fraude et conduit à la convocation de la commission disciplinaire de l'université.

Tous les travaux type devoir maison dactylographié (travaux personnels, mémoires) sont soumis au logiciel Compilatio. Tout plagiat avéré de plus de 15% est passible de sanctions relevant de la commission disciplinaire de l'université

### **Jurys :**

Sur proposition du directeur de la structure, le président de l'université désigne les présidents et membres de jurys d'examens parmi les enseignants.

La délibération du jury a lieu en séance non publique et en la seule présence de ses membres.

La présence de personnel administratif est néanmoins admise en tant que secrétaire de séance.

Le jury de semestre est souverain et seul habilité à prononcer la validation ou non du semestre.

Les décisions du jury sont définitives et sans appel, à l'exclusion d'erreur matérielle. Un procès-

verbal est affiché après chaque session. L'affichage des résultats ne comporte aucune note mais uniquement les mentions « validé » ou « non validé ».

### **Proclamations des résultats :**

Les résultats définitifs sont portés à la connaissance des étudiant.e.s après la délibération du jury. Cette communication se fait sous forme d'affichage dans les locaux de la structure.

### ***Cas particulier des résultats du Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique (CSCT) en vue de l'obtention du diplôme d'Etat : (en lien avec l'exercice de la profession de sage-femme)***

Le CSCT est composé de trois épreuves, dont deux cliniques, programmées sur le 2ème semestre :

- Epreuve écrite

Annonce de l'invalidation, et non de la note, dès que les résultats sont disponibles.

Entretien pédagogique avec le référent de l'année en cours.

- Examen Clinique Objectif structuré (ECOS) :

Annonce de l'invalidation, et non de la note, dès que les résultats sont disponibles.

Entretien pédagogique à l'issue du jury de l'épreuve avec le référent pédagogique de l'étudiant

- Epreuve clinique :

Annonce de l'invalidation, et non de la note, immédiatement après la délibération des membres du jury de l'épreuve.

Entretien pédagogique à l'issue du jury de l'épreuve avec l'enseignant.e membre du jury.

### **Consultation des copies :**

Seuls les étudiants ayant invalidé les UE pourront demander la consultation de leur copie. Ils devront en formuler la demande écrite auprès de la directrice.

### **Rattrapages :**

Pour les enseignements théoriques :

Une session de rattrapage est organisée au minimum 15 jours après la proclamation des résultats.

Pour les enseignements cliniques :

- En cas de non validation de stage, l'étudiant.e effectue un stage de rattrapage durant la période d'été.
- En cas d'échec à une épreuve clinique (de type ECOS ou clinique auprès du patient), une session de rattrapage est organisée au minimum 15 jours après la session du semestre concerné.

**Redoublement :**

En cas de redoublement, l'étudiant :

- Capitalisera les UE théoriques générales<sup>1</sup> validées pour les deux semestres
- Ne capitalisera pas le bénéfice des UE théoriques spécifiques<sup>2</sup> validées pour les deux semestres
- Ne capitalisera pas le bénéfice des UE cliniques validées pour les deux semestres

---

<sup>1</sup> Cf tableaux des éléments exigeants une validation

<sup>2</sup> id

# **MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES POUR LE DIPLÔME DE FORMATION GÉNÉRALE EN SCIENCES MAÏEUTIQUES**

Référence : arrêté du 19 juillet 2011 - JO du 10 août 2011 ESR-DGESIP

## **Titre 2 - Organisation du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques DFGSMa 2<sup>e</sup> année (SMa2)**

La 2<sup>e</sup> année des études de maïeutique est organisée en 2 semestres. Le semestre 3 et le semestre 4 comprennent des Eléments Constitutifs d'Unités d'Enseignement (ECUE), regroupés en Unités d'Enseignement (UE). Ils correspondent à un volume horaire défini selon les modalités d'organisation des enseignements du DFGSMa 2 figurant en annexe.

Les étudiants doivent assister aux enseignements de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) de niveau 2. Une attestation est délivrée à l'issue de cette formation. En cas de non obtention de l'attestation, une dette est possible pour accéder en 3<sup>e</sup> année des études en sciences maïeutiques.

L'étudiant doit également débiter une unité d'enseignement optionnel équivalent à 3 ECTS (activités obligatoires à choix optionnel) . Pour cette UE, une dette est admise pour accéder en DFGSMa 3<sup>e</sup> année.

Les étudiants suivent l'enseignement de la certification numérique PIX. L'obtention de la certification est nécessaire pour obtenir le DFGSMa et accéder au 2<sup>e</sup> cycle des études en sciences maïeutiques. En cas de non certification, une dette est possible pour accéder en 3<sup>e</sup> année des études en sciences maïeutiques.

### **Mode d'évaluation des semestre 3 et 4**

#### **Validation de l'enseignement théorique :**

Pour les unités d'enseignement théorique, les épreuves peuvent avoir lieu sous différentes formes (cf tableau).

L'évaluation d'une UE peut comporter plusieurs épreuves, de différents formats, relatives aux ECUE qui la composent.

La validation de l'UE porte sur la moyenne de l'ensemble des éléments constitutifs contribuant à l'UE concernée. Il n'y a pas de note éliminatoire au niveau de chaque épreuve.

#### UE spécifique :

Pour chaque UE spécifique une note finale égale et/ou supérieure à 10 sur 20 est exigée pour la validation.

#### UE générales :

Les UE générales se compensent entre elles avec une moyenne générale exigée égale et/ou supérieure à 10 sur 20.

La compensation de notes entre UE générales est envisagée si et seulement si l'étudiant.e a composé à toutes les épreuves des UE.

#### **Validation de l'enseignement clinique :**

Au semestres 3 et 4, l'enseignement clinique est validé par :

- Le stage clinique validé par le directeur de la composante après avis
  - o des superviseurs de stage attestée par la feuille de stage
  - o du référent pédagogique.
  
  - o Au-delà de 6 semaines non validées sur l'année universitaire, l'étudiant redouble.
  
- Un examen clinique objectif structuré (ECOS) validé avec une note finale égale et/ou supérieure à 10 sur 20.

L'UE clinique est validée si :

- l'équipe pédagogique dispose
  - o de l'original des feuilles de stage dûment complétées et signées.

- Sauf circonstances exceptionnelles, les feuilles de stage doivent être remises par l'étudiant à l'école de sages-femmes dans les 4 jours ouvrables suivant la fin dudit stage
- du port-folio réalisé par l'étudiant, le cas échéant
- l'entretien prévu avec le référent pédagogique est honoré par l'étudiant

Pour l'ensemble des épreuves cliniques et théoriques, il n'y a pas de compensation entre les deux semestres de l'année universitaire.

### **Titre 3 –Organisation du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques DFGSMa 3<sup>e</sup> année (SMa3)**

La 3<sup>e</sup> année des études de maïeutique est organisée en 2 semestres. Les semestres 5 et 6 comprennent des Eléments Constitutifs d'Unités d'Enseignement (ECUE), regroupés en Unités d'Enseignement (UE), et constituent un tronc commun d'enseignement. Ils correspondent à un volume horaire défini selon les modalités d'organisation des enseignements du DFGSMa 3 figurant en annexe.

L'étudiant doit également valider une unité d'enseignement optionnel (activités obligatoires à choix optionnel).

Au cours du semestre 5, les étudiants effectuent, sous la responsabilité d'un tuteur, un stage de 9 semaines en pernatal/postnatal (groupe B) ou prénatal/pernatal (groupe A).

Au cours du semestre 6, les étudiants effectuent, sous la responsabilité d'un tuteur, un stage de 9 semaines en prénatal/pernatal (groupe A) ou pernatal/postnatal (groupe B) et un stage de 4 semaines en pernatal.

#### **Mode d'évaluation du semestre 5 et 6**

#### **Validation de l'enseignement théorique :**

Pour les unités d'enseignement théorique, les épreuves peuvent avoir lieu sous différentes formes (cf tableau).

L'évaluation d'une UE peut comporter plusieurs épreuves, de différents formats, relatives aux ECUE qui la composent.

La validation de l'UE porte sur la moyenne de l'ensemble des éléments constitutifs contribuant à l'UE concernée. Il n'y a pas de note éliminatoire au niveau de chaque épreuve.

#### UE spécifique :

Pour chaque UE spécifique une note finale égale et/ou supérieure à 10 sur 20 est exigée pour la validation.

#### UE générales :

Les UE générales se compensent entre elles avec une moyenne générale exigée égale et/ou supérieure à 10 sur 20.

La compensation de notes entre UE générales est envisagée si et seulement si l'étudiant.e a composé à toutes les épreuves des UE.

#### **Validation de l'enseignement clinique :**

Au semestres 5 et 6, l'enseignement clinique est validé par :

- Le stage clinique validé par le directeur de la composante après avis
  - o des superviseurs de stage attestée par la feuille de stage
  - o du référent pédagogique.
  
  - o Au-delà de 6 semaines non validées sur l'année universitaire, l'étudiant redouble.

Au semestre 6, l'enseignement clinique est également validé par :

- Un examen clinique objectif structuré (ECOS) validé avec une note finale égale et/ou supérieure à 10 sur 20.
- Une épreuve clinique se déroulant au cours du stage en postnatal, au semestre 5 ou 6, validé avec une note finale égale et/ou supérieure à 10 sur 20.

L'UE clinique est validée si :

- l'équipe pédagogique dispose
  - des feuilles de stage dûment complétées et signées.
    - Sauf circonstances exceptionnelles, les feuilles de stage doivent être remises par l'étudiant à l'école de sages-femmes dans les 4 jours ouvrables suivant la fin dudit stage
  - du port-folio réalisé par l'étudiant, le cas échéant
  - l'entretien prévu avec le référent pédagogique est honoré par l'étudiant

Pour l'ensemble des épreuves cliniques et théoriques, il n'y a pas de compensation entre les deux semestres de l'année universitaire.

### **Validation du cycle sanctionné par le DFGSMA**

Les enseignements théoriques, pratiques et cliniques de la DFGSMA2 et de la DFGSMA3 2 doivent être validés.

Les UE optionnels, la certification numérique PIX et l'AFGSU doivent être validés pour accéder au 2<sup>e</sup> cycle des études en sciences maïeutiques.

Titre 4 – Tableau des éléments exigeant une validation

<b>SMa 2 - SEMESTRE 3</b>				
UE	ECTS	ECUE	Nb h	Evaluations *
<b>UE Spécifiques</b>				
<b>≥ 10/20</b>				
<b>Pas de compensation - Pas de dette</b>				
UE 7 Obstétrique, Maïeutique	3	<a href="#">ECUE 1: Embryologie</a>	25	Au moins une épreuve <del>ECUE</del>
	1	<a href="#">ECUE 2 : Grossesse physiologique</a>	12	
UE 8 Puériculture, Pédiatrie, Néonatalogie	1	<a href="#">ECUE 1 : Alimentation du nouveau-né et de l'enfant</a>	12	Au moins une épreuve
	1	<a href="#">ECUE 2 : Surveillance médicale du nouveau né et de l'enfant</a>	12	
UE 9 Gynécologie	1	<a href="#">ECUE 1 : Prévention - Dépistage</a>	10	Au moins une épreuve
	1	<a href="#">ECUE 2 : Examens clinique et paraclinique</a>	10	
<b>UE générales</b>				
<b>Compensation entre elles pour un même semestre</b>				
<b>moyenne générale ≥ 10/20</b>				
UE 1 Hormonologie, reproduction	2	<a href="#">ECUE1 : Endocrinologie</a>	16	Au moins une épreuve <del>ECUE</del>
	1	<a href="#">ECUE 2 : Nutrition – Diététique</a>	10	
UE 2 Santé publique, démarche de recherche	2	<a href="#">ECUE 1 : Introduction à la recherche et notions de base en santé publique</a>	16	Au moins une épreuve <del>ECUE</del>
	1	<a href="#">ECUE 2 : PIX Test de progression</a>	10	

UE 3 Sémiologie générale	1	<a href="#">ECUE 1: Sémiologie générale</a>	11	Au moins une épreuve/ <del>ECUE</del>
	1	<a href="#">ECUE 2: Psychologie</a>	11	
UE 4 Appareil cardiorespiratoi re	3	<a href="#">ECUE 1 : Cardiologie</a>	25	Au moins une épreuve/ <del>ECUE</del>
	2	<a href="#">ECUE 2 : Pneumologie</a>	16	
UE 5 Tissus sanguins : hématologie	1	<a href="#">ECUE1 : Hématologie</a>	9	Au moins une épreuve/ <del>ECUE</del>
	1	<a href="#">ECUE 2 : Hémovigilance</a>	9	
UE 6 Agents Infectieux, Hygiène	1	<a href="#">ECUE 1 : Hygiène hospitalière</a>	10	Au moins une épreuve/ <del>ECUE</del>
	2	<a href="#">ECUE 2 : Bactériologie</a>	20	
<b>UE cliniques</b>				
UE Clinique	4	<a href="#">Parcours fléché : 1 stage soins généraux: Médecine ou Chirurgie</a>	120	Validation de stage +évaluation clinique (ECOS)
<b>Attestation de Formation au Gestes et Soins d'Urgence</b>				
<b>Dettes possible</b>				
<b>Obtention de l'attestation pour l'obtention du DFGSMa</b>				
<a href="#">AFGSU</a>		<a href="#">Formations aux gestes et soins d'urgences : niveau 2</a>		Attestation de formation

La nature des épreuves peut être de différents types : Devoir Sur Table, Devoir Maison, oral

**SMa 2 - SEMESTRE 4**

UE	ECTS	ECUE	Nb h	Evaluations *
<b>UE Spécifiques</b>				
<b>≥ 10/20</b>				
<b>Pas de compensation Pas de dette</b>				
UE13 Obstétrique Maïeutique	3	<a href="#">ECUE 1 : Accouchement normal</a>	30	Au moins une épreuve
	2	<a href="#">ECUE 2: Post-partum normal</a>	20	
UE 14 Puériculture, Pédiatrie, Néonatalogie	3	<a href="#">ECUE 1 :Prise en charge du nouveau-né de la naissance jusqu'au retour à domicile</a>	30	Au moins une épreuve
	1	<a href="#">ECUE 2 : Structures d'accueil de la petite enfance</a>	10	
UE 15 Gynécologie	1	<a href="#">ECUE1 : Système reproducteur</a>	9	Au moins une épreuve
	1	<a href="#">ECUE 2 : Contraception</a>	9	
<b>UE générales</b>				
<b>Compensation entres elles pour un même semestre</b>				
<b>moyenne générale ≥ 10/20</b>				
UE 10 Santé publique, démarche de recherche	1	<a href="#">ECUE 1: Elaboration d'un travail de recherche en santé publique</a>	8	Au moins une épreuve
	2	<a href="#">ECUE 2: Anglais courant (e-learning)</a>	30	
UE 11 Tissus sanguins : hémostase- système immunitaire	1	<a href="#">ECUE1 : Hémostase</a>	8	Au moins une
	1	<a href="#">ECUE 2 : Immunologie</a>	8	

				épreuve/ ECUE
UE 12 Agents Infectieux, Hygiène	1	<a href="#">ECUE 1 : Virologie</a>	9	Au moins une épreuve /ECUE
	1	<a href="#">ECUE 2 : Parasitologie- Mycologie</a>	9	
	1	<a href="#">ECUE 3 : Pharmacologie</a>	9	
<b>UE optionnel</b> <b>Dettes possibles</b>				
UE Optionnel	3	<a href="#">Activités au choix des étudiants</a>	30	Attestations de présence

<b>Certification numérique PIX</b> <b>Dettes possibles</b> <b>Obtention du test de certification pour l'obtention du DFGSMa</b>				
PIX		<a href="#">Domaines de compétences définis par la structure :8/16</a>		Certification en présentiel
<b>UE cliniques</b>				
UE Cliniques	8	<a href="#">Parcours fléché : 2 stages en soins infirmiers "perinatal" et "postnatal"</a>	240	Validation des 2 stages + évaluation clinique (ECOS)

La nature des épreuves peut être de différent type : Devoir Sur Table, Devoir Maison ou Oral

**SMa 3 - SEMESTRE 5**

UE	ECTS	ECUE	Nb h	Evaluations *
<b>UE Spécifiques ≥ 10/20</b>				
<b>Pas de compensation Pas de dette</b>				
UE 5 Obstétrique, maïeutique	2	<a href="#">ECUE 1 : Suivi prénatal</a>	20	Au moins une épreuve
	2	<a href="#">ECUE 2 : Suivi pernatal</a>	20	
	2	<a href="#">ECUE 3 : Suivi postnatal</a>	20	
UE 6 Gynécologie	1	<a href="#">ECUE 1 : Suivi prénatal</a>	10	Au moins une épreuve
	1	<a href="#">ECUE 2 : Suivi pernatal</a>	10	
UE 7 Néonatalogie, puériculture	1	<a href="#">ECUE 1 : Puériculture</a>	12	Au moins une épreuve
	1	<a href="#">ECUE 2 : Pédiatrie en maternité</a>	12	
<b>UE générales</b>				
<b>Compensation entres elles pour un même semestre moyenne générale ≥ 10/20</b>				
UE 1 Santé, Société, Humanité	1	<a href="#">ECUE1 : Psychologie</a>	12	Au moins une épreuve / <del>ECUE</del>
	2	<a href="#">ECUE 2 : Droit &amp; législation professionnelle</a>	24	
	1	<a href="#">ECUE 3 : Ethique</a>	12	
UE 2 Santé publique	1	<a href="#">ECUE : Anglais médical (e-learning)</a>	30	Epreuve en e-learning
UE 3 Reins, voies urinaires	1	<a href="#">ECUE : Physiologie et pathologie du système néphro-urinaire</a>	10	Au moins une épreuve
UE 4 Système digestif, dermatologie	1	<a href="#">ECUE 1: Physiologie et pathologie du système digestif et hépatique</a>	12	Au moins une épreuve/ <del>ECUE</del>
	1	<a href="#">ECUE 2: Dermatologie</a>	12	
<b>UE optionnel</b>				
UE Optionnel	<u>3</u>	<a href="#">Enseignement au choix des étudiants</a>	30	Possibilité de Contrôle de connaissances. Attestation de présence

### UE cliniques

UE Clinique	<u>9</u>	<u>Parcours fléché : 1 stage de 9 semaines : prénatal/pernatal ou pernatal/postnatal</u>	270	Validation du stage
-------------	----------	--	-----	---------------------

\*La nature des épreuves peut être de différent type : Devoir Sur Table, Devoir Maison ou Oral

### SMa 3 - SEMESTRE 6

UE	ECTS	ECUE	Nb h	Evaluations *
<b>UE Spécifiques ≥ 10/20</b>				
<b>Pas de compensation Pas de dette</b>				
UE 11 Gynécologie	1	<u>ECUE : Puberté, Ménopause et Pathologies</u>	12	Au moins une épreuve
UE12 Obstétrique	1	<u>ECUE 1 : Suivi prénatal</u>	10	Au moins une épreuve
Maïeutique	1	<u>ECUE 2 : Suivi pernatal</u>	10	
	1	<u>ECUE 3 : Suivi postnatal</u>	10	
	1	<u>ECUE 4 : Pharmacologie</u>	10	
UE 13 Néonatalogie	1	<u>ECUE 1 : Puériculture</u>	12	Au moins une épreuve
Puériculture / nouveau-né salle de naissance	1	<u>ECUE 2 : Pédiatrie de maternité</u>	12	
<b>UE générales</b>				
<b>Compensation entres elles pour un même semestre</b>				
<b>moyenne générale ≥ 10/20</b>				
UE 8 Santé, Société, Humanité	1	<u>ECUE 1 : Droit - Ethique</u>	12	Au moins une épreuve/ <del>ECUE</del>
	1	<u>ECUE 3 : Anthropologie- psychologie</u>	12	
UE 9 Génétique médicale	1	<u>ECUE 1 : Cytogénétique</u>	12	Au moins une épreuve/ <del>ECUE</del>
	2	<u>ECUE 2 : Génétique médicale</u>	24	

UE 10 Système locomoteur, neurologie	1	<a href="#">ECUE 1 : Physiologie et pathologies du système nerveux &amp; ophtalmologiques</a>	12	Au moins une épreuve/ECUE
	1	<a href="#">ECUE 3 : Pathologies rhumatologiques et orthopédiques</a>	12	
<b>Service sanitaire</b>				
UE Service Sanitaire Etudiants en Santé	3	<a href="#">Méthodologie de préparation d'une action de prévention</a>	36	Validation du projet
<b>UE clinique</b>				
UE Clinique	13	<a href="#">Parcours fléché : 1 stage de 9 semaines : prénatal/pernatal ou pernatal/postnatal + stage pernatal de 4 semaines</a>	390	Validation stages + Evaluation Clinique + ECOS

\* La nature des épreuves peut être de différent type : Devoir Sur Table, Devoir Maison ou Oral

## **MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES POUR LE DIPLÔME D'ÉTAT EN SCIENCES MAÏEUTIQUES**

Référence : arrêté du 11 mars 2013 - JO du 28 mars 2013 ESR-DGESIP

décret n° 2016-1335 du 7 octobre 2016 – JO n°236 du 9 octobre 2016

### **Titre 5 – Organisation du diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques DFASMa 1ère année (SMa 4)**

La 4ème année des études de maïeutique est organisée en 2 semestres.

Le semestre 1 et le semestre 2 comprennent des Eléments Constitutifs d'Unités d'Enseignement théoriques (ECUE), regroupés en Unités d'Enseignement (UE). Ils correspondent à un volume horaire défini selon les modalités d'organisation des enseignements du DFASMa 1 (SMa 4) figurant en Titre 7.

Une UE optionnel (activités obligatoires au choix de l'étudiant) doit être validée.

Au cours du semestre 1, les étudiants effectuent 2 stages parmi les 8 stages du socle commun défini sur les trois premiers semestres de la formation approfondie en sciences maïeutiques.

Au cours du semestre 2, les étudiants effectuent 4 stages parmi les 8 stages du socle commun défini sur les trois premiers semestres de la formation approfondie en sciences maïeutiques.

La Formation aux Gestes et Soins d'Urgences est complétée par la formation Risque NRBC SSE (Situation Sanitaire Exceptionnelle). Une attestation est délivrée en 4ème année des études de maïeutique. En cas de non obtention de l'attestation, une dette est possible pour accéder en DAFSMa 2<sup>e</sup> année.

### **Mode d'évaluation du semestre 1 et 2**

La validation de l'année est soumise à la validation des UE théoriques et cliniques selon les modalités d'évaluations décrites ci-dessous.

### **Validation de l'enseignement théorique :**

Pour les unités d'enseignement théorique, les épreuves peuvent avoir lieu sous différentes formes (cf tableau).

L'évaluation d'une UE peut comporter plusieurs épreuves, de différents formats, relatives aux ECUE qui la composent.

La validation de l'UE porte sur la moyenne de l'ensemble des éléments constitutifs contribuant à l'UE concernée. Il n'y a pas de note éliminatoire au niveau de chaque épreuve.

### UE spécifique :

Pour chaque UE spécifique une note finale égale et/ou supérieure à 10 sur 20 est exigée pour la validation.

### UE générales :

Pour le semestre 1, les UE générales se compensent entre elles avec une moyenne générale exigée égale et/ou supérieure à 10 sur 20.

La compensation de notes entre UE générales est envisagée si et seulement si l'étudiant.e a composé à toutes les épreuves des UE.

Pour le semestre 2, les UE générales ne se compensent pas. Pour l'UE recherche, une dette est admise pour accéder en DAFSMa 2<sup>e</sup> année.

### **Validation de l'enseignement clinique :**

Aux semestres 1 et 2, l'enseignement clinique est validé par :

- Le stage clinique validé par le directeur de la composante après avis
  - o des superviseurs de stage attestée par la feuille de stage
  - o du référent pédagogique.
  
- L'étudiant effectue 2 stages au semestre 1 et 4 stages au semestre 2 parmi les 8 types de stages du socle commun défini sur les trois premiers semestres de la formation approfondie en sciences maïeutiques.

- En cas de « non validation » de stage, l'étudiant effectue un stage de rattrapage sur la période d'été. Cette disposition n'est possible que si la période de stage concernée par le rattrapage est inférieure ou égale à 4 semaines, ceci en raison du statut d'agent public en formation entraînant une obligation de congés annuels incompressible.
- L'étudiant est en situation de redoublement :
  - o Si la période de stage à rattraper est supérieure à 4 semaines
  - o En cas de « non validation » du stage de rattrapage

Au semestre 1, l'enseignement clinique est également validé par :

- Un examen clinique objectif structuré (ECOS) validé avec une note finale égale et/ou supérieure à 10 sur 20. **Toute note < 8/20 à l'une des stations évaluées lors de l'ECOS entrainera la non validation de celui-ci même en cas de compensation sur l'ensemble de l'épreuve.**

Au semestre 2, l'enseignement clinique est également validé par :

- Une épreuve clinique se déroulant au cours du stage en prénatal ou postnatal, au semestre 1 ou 2, validé avec une note finale égale et/ou supérieure à 10 sur 20.

En cas de « non validation » de l'une de ces épreuves, une session de rattrapage est organisée, le plus souvent, dans le courant de l'été de l'année universitaire concernée.

L'UE clinique est validée si :

- l'équipe pédagogique dispose
  - o de l'original des feuilles de stage dûment complétées et signées.
    - Sauf circonstances exceptionnelles, les feuilles de stage doivent être remises par l'étudiant à l'école de sages-femmes dans les 4 jours ouvrables suivant la fin dudit stage
  - o du port-folio réalisé par l'étudiant, le cas échéant
  - o l'entretien prévu avec le référent pédagogique est honoré par l'étudiant

Pour l'ensemble des épreuves cliniques et théoriques, il n'y a pas de compensation entre les deux semestres de l'année universitaire.

## **Titre 6 – Organisation du diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques DFASMa 2ère année (SMa 5)**

La 5<sup>ème</sup> année des études de maïeutique est organisée en 2 semestres. Le semestre 3 et le semestre 4 comprennent des Eléments Constitutifs d'Unités d'Enseignement (ECUE), regroupés en Unités d'Enseignement (UE). Ils correspondent à un volume horaire défini selon les modalités d'organisation des enseignements du DFASMa 2 (SMa 5) figurant en Titre 7.

Une UE optionnel (activités obligatoires au choix de l'étudiant) doit être validée.

Au cours du semestre 3, les étudiant.e.s effectuent 2 stages parmi les 8 stages du socle commun défini sur les trois premiers semestres de la formation approfondie en sciences maïeutiques.

Au cours du 4<sup>e</sup> semestre, les étudiants effectuent un stage intégré à temps plein d'une durée d'un semestre.

### **Mode d'évaluation des semestres 3 et 4**

La validation de l'année est soumise à la validation des UE théoriques et cliniques selon les modalités d'évaluations décrites ci-dessous.

### **Validation de l'enseignement théorique :**

Pour les unités d'enseignement théorique, les épreuves peuvent avoir lieu sous différentes formes (cf tableau).

L'évaluation d'une UE peut comporter plusieurs épreuves, de différents formats, relatives aux ECUE qui la composent.

La validation de l'UE porte sur la moyenne de l'ensemble des éléments constitutifs contribuant à l'UE concernée. Il n'y a pas de note éliminatoire au niveau de chaque épreuve.

### **UE spécifique :**

Pour chaque UE spécifique, une note finale égale et/ou supérieure à 10 sur 20 est exigée pour la validation.

#### UE générales :

Les UE générales se compensent entre elles avec une moyenne générale exigée égale et/ou supérieure à 10 sur 20.

La compensation de notes entre UE générales est envisagée si et seulement si l'étudiant.e a composé à toutes les épreuves des UE.

#### **Validation de l'enseignement clinique**

Au cours du 3<sup>e</sup> semestre, l'étudiant effectue 2 stages parmi les 8 stages du socle commun défini sur les trois premiers semestres de la formation approfondie en sciences maïeutiques.

Au semestres 3 et 4, l'enseignement clinique est validé par :

- Le stage clinique validé par le directeur de la composante après avis
  - o des superviseurs de stage attestée par la feuille de stage
  - o du référent pédagogique.
  
- En cas de « non validation » de stage, l'étudiant effectue un stage de rattrapage sur la période d'été ou sur une semaine maximum durant les vacances de printemps. Cette disposition n'est possible que si la période de stage concernée par le rattrapage est inférieure ou égale à 4 semaines, ceci en raison du statut d'agent public en formation entraînant une obligation de congés annuels incompressible.
  
- L'étudiant est en situation de redoublement :
  - o Si la période de stage à rattraper est supérieure à 4 semaines
  - o En cas de « non validation » du stage de rattrapage

Au semestre 3, l'enseignement clinique est également validé par :

- Une épreuve clinique se déroulant au cours du stage en prénatal ou postnatal, au semestre 3, validée avec une note finale égale et/ou supérieure à 10 sur 20.

En cas de « non validation » de cette épreuve, une session de rattrapage est organisée, le plus souvent, dans le courant du semestre 4.

Au cours du 4<sup>e</sup> semestre, l'étudiant effectue un stage intégré d'une durée d'un semestre à temps plein.

Les critères de validation du stage sont précisés dans le carnet de stage de l'étudiant. Le stage clinique est soumis à la validation du directeur de la composante après avis favorable du tuteur de stage et du référent pédagogique.

En cas de non atteinte des compétences au cours du stage intégré :

- Dans une limite de 4 semaines, l'étudiant effectue un stage de rattrapage sur la période de l'été avant le jury de deuxième session du second semestre universitaire.

Au-delà de 4 semaines invalidées, l'étudiant redouble.

L'UE clinique est validée si :

- l'équipe pédagogique dispose
  - o de l'original des feuilles de stage dûment complétées et signées.
    - Sauf circonstances exceptionnelles, les feuilles de stage doivent être remises par l'étudiant à l'école de sages-femmes dans les 4 jours ouvrables suivant la fin dudit stage ou sur les journées dites « retour école » pour le stage intégré
  - o du port-folio réalisé par l'étudiant, le cas échéant
- l'entretien prévu avec le référent pédagogique est honoré par l'étudiant

Pour l'ensemble des épreuves cliniques et théoriques, il n'y a pas de compensation entre les deux semestres de l'année universitaire.

## **Diplôme d'état**

Le diplôme d'Etat de sage-femme est délivré si l'étudiant.e a :

- validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondant aux deux cycles de formation

- validé le certificat de synthèse clinique et thérapeutique
- soutenu le mémoire avec succès

### **Validation du certificat de synthèse clinique et thérapeutique (CSCT)**

Le CSCT est composé de trois épreuves :

- Un test préalable de connaissances portant sur la santé de la reproduction
- Une épreuve clinique auprès du patient
- Un examen clinique objectif structuré (ECOS) organisé en différentes stations.

Il est validé si et seulement si une note supérieure ou égale à 10/20 est obtenue à chacune de ces trois épreuves. Il n'y a pas de compensation entre les épreuves.

Toute note < 8/20 à l'une des stations évaluées lors de l'ECOS entrainera la non validation de celui-ci même en cas de compensation sur l'ensemble de l'épreuve.

Une session de rattrapage est organisée si l'étudiant n'a pas satisfait à ces conditions.

En cas de redoublement, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice de la validation du CSCT.

En cas de non validation de l'épreuve clinique ou de l'ECOS, un stage obligatoire de quatre semaines maximum doit être effectué par l'étudiant avant la deuxième session. Les modalités en seront fixées par l'équipe pédagogique.

### **Validation du mémoire**

L'étudiant rédige un mémoire dactylographié individuel de type article (consignes IMRAD) sous la responsabilité d'un directeur.

Le mémoire donne lieu à une soutenance publique devant un jury, désigné selon la réglementation en vigueur.

La validation porte à la fois sur le contenu écrit et sur la soutenance.

En cas de redoublement, l'étudiant conserve le bénéfice de la validation du mémoire.

Titre 7 – Tableaux des éléments exigeant une validation

<b>SMa 4 - SEMESTRE 1</b>				
<b>UE</b>	<b>ECTS</b>	<b>ECUE</b>	<b>Nb h</b>	<b>Evaluations *</b>
<b>UE Spécifiques ≥ 10/20</b>				
<b>Pas de compensation Pas de dette</b>				
UE1 Obstétrique, maïeutique, Démarche clinique Diagnostic anténatal et médecine fœtale	1	<a href="#">ECUE 1 Les consultations prénatales</a>	8	Au moins une épreuve
	3	<a href="#">ECUE 2 Les grossesses pathologiques</a>	40	
	3	<a href="#">ECUE 3 Travail, accouchement et suites de couches</a>	40	
	1	<a href="#">ECUE 4 Echographie en obstétrique</a>	8	
UE 2 Néonatalogie – pédiatrie	2	<a href="#">ECUE Nouveau-né présentant une pathologie</a>	15	Au moins une épreuve
UE 3 Gynécologie Santé génésique des femmes et Assistance médicale à la procréation	2	<a href="#">ECUE Santé génésique des femmes</a>	16	Au moins une épreuve

<b>UE générales</b>				
<b>Compensation entres elles pour un même semestre</b>				
<b>moyenne générale <math>\geq 10/20</math></b>				
UE4 Pharmacologie	3	<a href="#">ECUE Pharmacologie et principales pathologies</a>	24	Au moins une épreuve
UE 5 Santé publique	1	<a href="#">ECUE1 Système de santé</a>	8	Au moins une épreuve
	1	<a href="#">ECUE 2 Problèmes de santé publique</a>	8	
UE 7 Recherche	1	<a href="#">ECUE1 Recherche documentaire</a>	10	Au moins une épreuve
	1	<a href="#">ECUE 2 Démarche de recherche</a>	12	
<b>UE optionnel</b>				
UE Optionnel	3	<a href="#">Enseignement(s) au choix des étudiants</a>	24	Attestation de présence
<b>UE clinique</b>				
UE Clinique	8	<a href="#">Parcours fléché : 2 stages parmi les 8 stages du socle commun défini.</a>	240	Validation 2 stages + ECOS
<b>Attestation de Formation au Gestes et Soins d'Urgence</b>				
<b>Dette possible</b>				
<b>Obtention de l'attestation pour l'obtention du Diplôme</b>				
<a href="#">AFGSU</a>		<a href="#">Risque NRBC et SSE</a>		Attestation de formation

\* La nature des épreuves peut être de différent type : Devoir Sur Table, Devoir Maison ou Oral

<b>SMA 4 - SEMESTRE 2</b>				
UE	ECTS	ECUE	Nb h	Evaluations *
<b>UE Spécifiques <math>\geq 10/20</math></b>				
<b>Pas de compensation Pas de dette</b>				

UE1 Obstétrique, maïeutique, Démarche clinique , Diagnostic anténatal et médecine foetale	2 2	<a href="#">ECUE 2 : Les grossesses pathologiques</a> <a href="#">ECUE 4 : Les urgences en obstétrique</a>	12 19	Au moins une épreuve
UE 2 Néonatalogie – pédiatrie	4  2	<a href="#">ECUE 1 Nouveau-né présentant une pathologie</a> <a href="#">ECUE 2 Urgences néonatales</a>	35  16	Au moins une épreuve
<b>UE générales</b> <b>Moyenne générale <math>\geq 10/20</math></b> <b><i>Dettes possibles pour l'UE recherche</i></b>				
UE 6 Sciences humaines et sociales, Droit économie management langue étrangère	1	<a href="#">ECUE 1 Psychologie Droit et Ethique</a>  <a href="#">ECUE 2 : Anglais - C2i2 métiers de la santé</a>	15  15	Au moins une épreuve  Oral et Distanciel
UE 7 recherche	2	<a href="#">Démarche de recherche</a>	24	Synopsis et accord directeur mémoire
<b>Service Sanitaire</b>				
UE Service Sanitaire Etudiants en Santé	2	<a href="#">Mise en pratique des actions de prévention.</a>	20	Validation de l'action
<b>UE clinique</b>				
UE Clinique	14	<a href="#">Parcours fléché : 4 stages parmi les 8 stages du socle commun défini.</a>	420	Validation 4 stages Epreuve clinique auprès du patient

\* La nature des épreuves peut être de différent type : Devoir Sur Table, Devoir Maison ou Oral

**SMa 5 - SEMESTRE 3**

UE	ECTS	ECUE	Nb h	Evaluations *
<b>UE Spécifiques ≥ 10/20</b>				
<b>Pas de compensation Pas de dette</b>				
UE1 Obstétrique, maïeutique, Démarche clinique Diagnostic anténatal et médecine fœtale	1	<a href="#">ECUE 1 Consultation prénatale et préparation à la naissance et à la parentalité</a>	8	Au moins une épreuve
	1	<a href="#">ECUE 2 Les grossesses pathologiques</a>	8	
	1	<a href="#">ECUE 3 Travail accouchement et suites de couches</a>	8	
	1	<a href="#">ECUE 4 Les urgences en obstétrique</a>	8	
	1	<a href="#">ECUE 5 Diagnostic anténatal et médecine fœtale</a>	8	
UE 2 Néonatalogie – pédiatrie	1	<a href="#">ECUE 1 Nouveau né présentant une pathologie</a>	10	Au moins une épreuve
	1	<a href="#">ECUE 2 Urgences néonatales</a>	10	
UE 3 Gynécologie Sante génésique des femmes et Assistance médicale à la procréation	1	<a href="#">ECUE 2 Pathologies gynécologiques</a>	10	Au moins une épreuve
	1	<a href="#">ECUE 4 Sexologie</a>	10	
	1	<a href="#">ECUE 5 Assistance médicale à la procréation</a>	10	
	1	<a href="#">ECUE 6 Rééducation périnéale</a>	10	
<b>UE générales</b>				
<b>Compensation entres elles pour un même semestre</b>				
<b>moyenne générale ≥ 10/20</b>				
UE 4 Pharmacologie	1	<a href="#">ECUE : Pharmacologie et droit de prescription</a>	10	Au moins une épreuve
UE 5 Santé publique	2	<a href="#">ECUE : Santé Publique et périnatalité</a>	18	Données probantes

UE 6 Sciences humaines et sociales	3	<a href="#">ECUE 1 Psychologie-Psychiatrie-Pédopsychiatrie</a>	24	Au moins une épreuve
Droit économie	1	<a href="#">ECUE 2 Droit</a>	8	
management langue étrangère	1	<a href="#">ECUE 3 Management</a>	10	
	1	<a href="#">ECUE 4 Langue étrangère</a>	10	
<b>UE optionnel</b>				
UE Optionnelle	3	<a href="#">Enseignement au choix des étudiants</a>	24	Attestation de Présence
<b>UE clinique</b>				
UE Clinique	8	<a href="#">Parcours fléché</a> : 2 stages parmi les 8 stages du socle commun défini.	240	Validation <b>des</b> 2 stages <b>et de</b> l'épreuve clinique patient

\* La nature des épreuves peut être de différent type : Devoir Sur Table, Devoir Maison ou Oral

<b>SMa 5 - SEMESTRE 4</b>				
UE	ECTS		Nb h	Evaluation
<b>UE Mémoire</b>				
UE <b>Mémoire</b>	<a href="#">6</a>		Travail personnel	Validation suite à la soutenance <b>soutenance</b>
<b>UE clinique</b>				
UE Clinique	<a href="#">24</a>	<a href="#">Stage intégré</a> : -stage pré/post natal -stage pernatal -stage gynécologie	720	Validation stage intégré

<b>Diplôme d'ETAT</b>	
<b>Validation du cursus d'enseignement</b>	
UE clinique	90 ECTS
UE théoriques	150 ECTS
Total	240 ECTS
<b>Mémoire</b>	
Document dactylographié	type article (consignes IMRAD) sous la responsabilité d'un directeur
Soutenance	Validation devant un jury créditant 6 ECTS
<b>C SCT</b>	
Une Epreuve écrite, une Epreuve Clinique auprès du patient et un Examen Objectif structuré (ECOS)	<p>Note <math>\geq 10</math> pour chacune des trois épreuves</p> <p>Pas de compensation entre les trois épreuves</p> <p>Pas de capitalisation en cas de redoublement</p> <p>Pas de note <math>&lt; 8/20</math> à l'une des stations évaluées lors de l'ECOS</p>

En l'absence de validation du mémoire , sous réserve de la validation de la totalité des UE théoriques, cliniques et du C SCT, l'étudiant.e est autorisé.e à exercer en tant que sage-femme remplaçant.e , conformément aux dispositions du décret n° 2014-1067 du 19 septembre 2014 relatif à l'exercice de la profession de sage-femme par des étudiant.e.s L'étudiant.e. conserve le bénéfice des UE validées, ainsi que du C SCT.

Pour approbation  
Le Président de l'université

Paris, le 8 juillet 2021